

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 13 octobre 2010, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien du minibus de la Vieille-Ville, ligne 36».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-242 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le 16 novembre 2009, dans le cadre d'un entretien avec M. Robert Cramer, alors conseiller d'Etat, M. Roland Bozon, directeur général des Transports publics genevois (TPG), et la Direction générale de la mobilité (DGM), M. Rémy Pagani, conseiller administratif, obtenait l'entrée en matière de la DGM sur une discussion visant à l'intégration des lignes 32, 35 et 36 dans le cadre du contrat de prestations 2011-2014 qui lie l'Etat de Genève et les TPG, ainsi que l'engagement moral de M. Robert Cramer en ce sens.

Le délai pour l'aboutissement des négociations ayant été fixé à mars 2010, notre Conseil a rétabli, pour 2010, la ligne budgétaire permettant le maintien de ces lignes, et reporté le délai de résiliation des conventions relatives à chacune de ces lignes au 31 décembre 2010.

Conformément aux décisions prises, les lignes de bus 35 et 36 ont été intégrées durablement à l'offre de base Unireso dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Le 6 avril 2011.